



Paris, le 11/12/2020,

## Lettre aux porteurs du FCP « AMILTON GLOBAL »

**Objet : Fusion-absorption du FCP « AMILTON GLOBAL » (Part I : FR0011541903; Part D : FR0013170867; Part R : FR0010729087) par le FCP « AMILTON GLOBAL PROPERTY» (Part IC : FR0013528494; Part D : FR0013528486; Part C : FR0013528478)**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement (ci-après « FCP ») AMILTON GLOBAL (Part I : FR0011541903; Part D : FR0013170867; Part R : FR0010729087), et géré par la société de gestion Amilton Asset Management (ci-après « Amilton AM »). Nous vous remercions de votre fidélité.

Nous souhaitons vous informer de notre décision en date du 20 octobre 2020 de procéder à la fusion-absorption du FCP AMILTON GLOBAL, par le FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY.

Ces modifications sont réalisées dans une logique de rationalisation de la gamme des OPC gérés avec des OPC disposant d'un actif plus important et d'élargissement des possibilités d'intervention sur les marchés.

### **1 – L'opération**

L'opération implique les modifications suivantes :

#### **1.1. Modifications soumises à agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF »)**

Chacune des catégories parts du FCP AMILTON GLOBAL sera échangée contre la catégorie de part correspondante du FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY. Ainsi :

- Les porteurs de parts de capitalisation (« I ») I FR0011541903 du FCP AMILTON GLOBAL se verront attribuer des parts de capitalisation (« IC ») FR0013528494 du FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY ;
- Les porteurs de parts de capitalisation (« R ») FR0010729087 du FCP AMILTON GLOBAL se verront attribuer des parts de capitalisation (« C ») FR0013528478 du FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY ;
- Les porteurs de parts de distribution (« D ») FR0013170867 du FCP AMILTON GLOBAL se verront attribuer des parts de capitalisation (« D ») FR0013528486 du FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY.

Au terme de cette opération le FCP absorbé sera dissous de plein droit et le capital du FCP absorbant sera augmenté en conséquence.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») pour ces modifications a été obtenu en date du 10 Décembre 2020.

**L'opération sera réalisée le 19/01/2021 sur la valeur liquidative du 18/01/2021.** Aussi, les souscriptions et rachats sur les parts du FCP AMILTON GLOBAL seront suspendus le 15/01/2021 après 11h00, préalablement à la fusion.

Si vous acceptez cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, veuillez noter que ni le FCP absorbé ni le FCP absorbant, ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous est toujours offerte. Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur ces modifications, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.



## 2 - Les modifications entraînées par ces opérations

- **Profil de risque**
  - Modification du profil de rendement/risque : Oui
  - Augmentation du profil de rendement/risque : Oui
  
- **Frais**
  - Modification des Frais : Oui
  - Augmentation des frais : Oui

### 2-1 Profil de risque

#### - Concernant l'objectif de gestion :

Le fonds absorbé a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans de réaliser une performance nette de frais supérieure à 5% par an pour la part « I » et de 4,10% par an pour les parts « R » et « D ».

En fusionnant avec le FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY, votre fonds aura pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance, nette de frais, supérieure à l'indice composite composé de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (dividendes nets réinvestis).

#### - Concernant l'indicateur de référence :

Le fonds absorbé n'a pas d'indicateur de référence. Les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

En fusionnant avec le FCP AMILTON GLOBAL PROPERTY, votre fonds aura pour indicateur de référence l'indice composite composé à 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (Code Bloomberg : NEPEU) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (Code Bloomberg : TRGNAE). La composition des indices figure en Annexe 1.

#### - Concernant la stratégie d'investissement :

Le fonds absorbé a une politique de gestion discrétionnaire. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, obligataires, monétaires...) est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), Elle pourra varier en fonction des anticipations du gérant et des opportunités de marché.

En fusionnant avec le FCP **AMILTON GLOBAL PROPERTY**, votre fonds aura une politique de gestion active et discrétionnaire. Le fonds investira de 75% minimum à 100% maximum de l'actif net, en actions de sociétés cotées du secteur immobilier et de foncières cotées, de toutes zones géographiques et notamment en zone Euro et en Amérique du Nord, avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents et de toute capitalisation, avec une limite de 70% maximum de l'actif net pour les petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards €).

Le gérant visera, sans que ce soit une contrainte, une allocation cible du portefeuille action de 50% sur la zone EURO et 50% sur la zone Amérique du Nord (hors pays émergents le cas échéant).

Contrairement au fonds absorbé, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribueront à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

#### - Concernant les fourchettes d'exposition :

A la suite de l'opération, le profil de risque sera modifié comme suit :

- l'exposition aux marchés actions sera de 75% à 100% de l'actif net du FCP **AMILTON GLOBAL PROPERTY**, au lieu de 0% à 100% de l'actif net dans le FCP absorbé y compris l'exposition aux marchés des petites et moyennes capitalisations qui sera de 0% à 70% de l'actif net du fonds absorbant au lieu de 0% à 100% dans le fonds absorbé.



- l'exposition au marché des taux pourra être portée de 0% à 25% de l'actif net du FCP **AMILTON GLOBAL PROPERTY**, au lieu de 0% à 100% maximum de l'actif net dans le FCP absorbé.
- l'exposition aux obligations à haut rendement (« titres spéculatifs ») pourra être portée de 0% à 25% de l'actif net du FCP **AMILTON GLOBAL PROPERTY**, au lieu de 0% à 40% maximum de l'actif net dans le FCP absorbé.
- l'exposition aux pays émergents pourra être portée de 0% à 30% de l'actif net du FCP **AMILTON GLOBAL PROPERTY**, au lieu de 0% à 50% maximum dans le FCP absorbé.

Enfin, le prospectus du fonds absorbant ne prévoit pas de fourchette de sensibilité taux contrairement à celui du fonds absorbé qui prévoyait une fourchette de sensibilité taux de - 4 à + 10 du fonds.

## 2-2 Modification des frais

L'opération de fusion entraîne une modification des frais comme suit :

	Assiette	Avant, AMILTON GLOBAL (absorbé)	Après, AMILTON GLOBAL PROPERTY (absorbant)
Commissions de souscription non acquises à l'OPCVM	Souscription	Parts R, D et I : <b>1,50 %</b>	Néant
Frais de gestion financière	Actif Net	Parts R et D : <b>1,80% TTC max</b> Part I : <b>0,90% TTC max</b>	Part C : <b>1,50 % TTC max</b> Part D : <b>1,50 % TTC max</b> Part IC : <b>0,75 % TTC max</b>
Frais administratifs externes à la Société de gestion	Actif Net	Néant	<b>0,15 % TTC max</b>
Commissions de mouvements	Prélèvement à chaque transaction	Société de gestion : Entre 0% et 0,25% TTC maximum. Dépositaire : Entre 0 et 80 € HT maximum.	Société de gestion : Néant. Dépositaire : Entre 0 et 80 € HT maximum.
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC de la performance produite au-delà de 5% par an pour chacune des parts (Part I, Part R et Part D).	10 % TTC de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence 50% FTSE EPRA / NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA / NAREIT North America Index Net TRI EUR.

La commission de surperformance du fonds absorbé est de 15% TTC de la performance, nette de frais, produite au-delà de 5% par an pour chacune des parts. A compter du 19/01/2021, date de réalisation de la fusion, le calcul de la commission de surperformance sera égale à 10 % TTC maximum de la performance, nette de frais, du fonds absorbant, par rapport à son indicateur de référence : 50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR.

Cette modification de la méthode de calcul de la commission de surperformance pourra être favorable comme défavorable aux porteurs de parts en fonction de la performance du fonds par rapport à son indice de référence.

A titre exceptionnel, dans l'hypothèse où les parts I et IC seraient créées à l'occasion de la fusion, la période de référence pour le calcul de la commission de surperformance de chacune des parts, d'une période de douze mois minimum, débutera le 19/01/2021 pour se terminer le dernier jour de bourse du mois de décembre 2022.



Afin d'assurer la continuité du calcul, lors du calcul de la première valeur liquidative faisant suite à la fusion absorption, les éventuelles dotations aux provisions existantes pour chacune des parts du fonds absorbé seront transférées sur les parts correspondantes du fonds absorbant.

### 3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCP **AMILTON GLOBAL PROPERTY** ou d'en faire la demande auprès de **AMILTON ASSET MANAGEMENT S.A. 49 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 PARIS.**

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai d'une semaine et sont disponibles sur notre site internet : [www.amilton.com](http://www.amilton.com)

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**AMILTON ASSET MANAGEMENT S.A.**



**Annexe 1 - Tableau Comparatif des éléments modifiés des deux fonds :**

Dénomination	Avant, AMILTON GLOBAL (absorbé)	Après, AMILTON GLOBAL PROPERTY (absorbant)																																				
Classification	Aucune	Aucune																																				
Objectif de gestion	AMILTON GLOBAL est un Fonds flexible, bénéficiant d'une gestion active et discrétionnaire, dont l'objectif est de réaliser, sur un horizon recommandé de cinq ans, par le biais d'un portefeuille mixte investi essentiellement sur les marchés actions et de taux internationaux, une performance nette de frais supérieure à 5% par an pour la part I et 4,10 % par an pour les parts R et D.	L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, nette de frais, supérieure à l'indice composite composé de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (dividendes nets réinvestis) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.																																				
Indicateur de référence	Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.	L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composite composé à 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR (Code Bloomberg : NEPEU) et de 50% de l'indice FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR (Code Bloomberg : TRGNAE).																																				
Résumé de la stratégie d'investissement	La politique de gestion du Fonds est discrétionnaire. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, obligataires, monétaires...) est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), Elle pourra varier en fonction des anticipations du gérant et des opportunités de marché.	Le fonds est investi de 75% minimum à 100% maximum de l'actif net, en actions de sociétés cotées du secteur immobilier et de foncières cotées, de toutes zones géographiques et notamment en zone Euro et en Amérique du Nord, avec une limite de 30% maximum de l'actif net pour les pays émergents et de toute capitalisation, avec une limite de 70% maximum de l'actif net pour les petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 10 milliards €). Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire. Le gérant visera, sans que ce soit une contrainte, une allocation cible du portefeuille action de 50% sur la zone EURO et 50% sur la zone Amérique du Nord (hors pays émergents le cas échéant). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.																																				
Fourchettes d'exposition	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pondération des actifs</th> <th>Minimum</th> <th>Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marché actions</td> <td>0%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Marché des Taux (obligataire et monétaire)</td> <td>0%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td><i>Dont obligations à haut rendement ou non notées (« titres spéculatifs »)</i></td> <td>0%</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Fourchette de sensibilité</td> <td>-4</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Marchés émergents</td> <td>0%</td> <td>50%</td> </tr> </tbody> </table>	Pondération des actifs	Minimum	Maximum	Marché actions	0%	100%	Marché des Taux (obligataire et monétaire)	0%	100%	<i>Dont obligations à haut rendement ou non notées (« titres spéculatifs »)</i>	0%	40%	Fourchette de sensibilité	-4	10	Marchés émergents	0%	50%	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pondération des actifs :</th> <th>Exposition Minimum</th> <th>Exposition Maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marché actions</td> <td>75%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td><i>Dont Small et Midcaps</i></td> <td>0%</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>Marché des Taux</td> <td>0%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Risque de Change</td> <td>0%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>Pays émergents</td> <td>0%</td> <td>30%</td> </tr> </tbody> </table>	Pondération des actifs :	Exposition Minimum	Exposition Maximum	Marché actions	75%	100%	<i>Dont Small et Midcaps</i>	0%	70%	Marché des Taux	0%	25%	Risque de Change	0%	100%	Pays émergents	0%	30%
Pondération des actifs	Minimum	Maximum																																				
Marché actions	0%	100%																																				
Marché des Taux (obligataire et monétaire)	0%	100%																																				
<i>Dont obligations à haut rendement ou non notées (« titres spéculatifs »)</i>	0%	40%																																				
Fourchette de sensibilité	-4	10																																				
Marchés émergents	0%	50%																																				
Pondération des actifs :	Exposition Minimum	Exposition Maximum																																				
Marché actions	75%	100%																																				
<i>Dont Small et Midcaps</i>	0%	70%																																				
Marché des Taux	0%	25%																																				
Risque de Change	0%	100%																																				
Pays émergents	0%	30%																																				
Investissement en OPC	Jusqu'à 10 % de l'actif net	Jusqu'à 10 % de l'actif net																																				
Actifs utilisés	Actions, Titres de créance et obligations, Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement jusqu'à 10% de l'actif, instruments financiers à terme (contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices ; options sur actions, sur taux ou sur indice; contrats de change à terme), titres intégrant des dérivés dont des obligations convertibles pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, taux et change.	Actions, Titres de créance et instruments du marché monétaire, OPC jusqu'à 10% de l'actif, instruments financiers à terme (contrats futures sur actions, sur taux ou sur indice (indices actions, taux et/ou change) ; options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change) ; contrats de change à terme ; titres intégrant des dérivés dont des obligations convertibles ; pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques action, taux et change.																																				



<b>Instruments Financiers dérivés</b>	Nature des instruments utilisés : - Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices, - Options sur actions, sur taux ou sur indice, - Contrats de change à terme.	Nature des instruments utilisés : - Contrats futures sur actions, sur taux ou sur indices (indices actions, taux et/ou change), - Options sur actions, sur taux ou sur indice (actions, taux et/ou change), - Contrats de change à terme.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PricewaterhouseCoopers Audit (PwC Audit), représentée par Monsieur Amaury Couplez	KPMG Audit, représentée par Isabelle Bousquié
<b>Affectation des sommes distribuables</b>	Parts R et I : capitalisation totale, Parts D : capitalisation / distribution totale et/ou partielle.	Parts C, IC et E : capitalisation, Parts D et ID : distribution / capitalisation.
<b>SRRI</b>		
<b>Profil de risque</b>	Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs, Risque de perte en capital, Risque lié au marché des actions, Risque lié à la détention de moyennes et petites valeurs, Risque lié aux marchés émergents, Risque de crédit, Risque de taux, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, Risque de contrepartie Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement, appelés « titres spéculatifs », Risque lié à l'exposition en devises, Risque lié à la gestion discrétionnaire, Pas de garantie ou protection.	Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs, Risque de perte en capital, Risque lié au marché des actions, Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations, Risque lié aux marchés des pays émergents, Risque de crédit Risque de taux, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, Risque de contrepartie, Risque lié aux obligations convertibles, Risque de change, Risque sectoriel, Risque juridique, Pas de garantie ou protection.
<b>Commission de souscription</b>	Parts R, D et I : 1,50% (commission de souscription non acquise à l'OPCVM)	Néant
<b>Commission de rachat</b>	Néant	Néant
<b>Frais de gestion Financière</b>	Part R et D : 1,80 % TTC maximum Part I : 0,90 % TTC maximum	Part C : 1,50% maximum TTC Part D : 1,50% maximum TTC Part IC : 0,75% maximum TTC Part ID : 0,75% maximum TTC Part E : 0,50% maximum TTC
<b>Frais administratifs externes à la société de gestion</b>	Frais intégrés dans les frais de gestion financière	0,15% maximum TTC
<b>Commissions de mouvement (prélèvement sur chaque transaction)</b>	Société de gestion : Entre 0% et 0,25% TTC maximum, Dépositaire : Frais de Règlement- Livraison : Entre 0 et 80 € HT maximum (Forfait selon la place de transaction et l'instrument traité).	Société de gestion : Néant, Dépositaire : Frais de Règlement- Livraison : Entre 0 et 80 € HT maximum (Forfait selon la place de transaction et l'instrument traité).



<b>Commission de surperformance</b>	15% TTC de la performance produite au-delà de 5% par an pour chacune des parts  Les rachats survenus sur la période de calcul donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.	10% de la surperformance du fonds par rapport à son indicateur de référence 50% FTSE EPRA/NAREIT Eurozone Total Return EUR + 50% FTSE EPRA/NAREIT North America Index Net TRI EUR.  Les rachats survenus sur la période de calcul donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.
<b>Date et périodicité de la valeur liquidative</b>	<b>Quotidiennement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La valeur liquidative est établie <b>chaque jour ouvré J</b>, à l'exception des jours fériés légaux en France et de fermeture de des marchés (calendrier officiel Euronext).</li><li>- La valeur liquidative <b>est calculée et publiée en J+1</b></li><li>- Le règlement livraison des ordres de souscription/rachat intervient en <b>J+2</b>.</li></ul>	<b>Quotidiennement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- La valeur liquidative est établie <b>chaque jour ouvré J</b>, à l'exception des jours fériés légaux en France et de fermeture de des marchés (calendrier officiel Euronext).</li><li>- La valeur liquidative <b>est calculée et publiée en J+1</b></li><li>- Le règlement livraison des ordres de souscription/rachat intervient en <b>J+2</b>.</li></ul>



## MODALITES PRATIQUES

### Valeur d'échange :

A la suite de la fusion-absorption vous recevrez un nombre de parts du FCP « **AMILTON GLOBAL PROPERTY** » en échange des parts du FCP « **AMILTON GLOBAL** » absorbé.

La parité d'échange est déterminée selon le calcul suivant :

$$\frac{\text{Valeur liquidative d'une part du FCP « AMILTON GLOBAL » absorbé}}{\text{Valeur liquidative d'une part du FCP absorbant « AMILTON GLOBAL PROPERTY » absorbant}}$$

A titre indicatif, l'actif net, le nombre de parts et la valeur liquidative des parts de chacun des FCP concernés au **19/11/2020** est le suivant :

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
<b>Part I Amilton Global</b> (Fonds absorbé)	1 473 803,65 €	123,35	11 948,14 €
<b>Part IC - Amilton Global Property</b> (fonds absorbant)	-	-	10 000,00 €
<b>Parité d'échange</b>			<b>1,1948</b>
<i>Soulte par part</i>			<i>0,0044 €</i>

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
<b>Part R Amilton Global</b> (Fonds absorbé)	2 249 685,04 €	17 148,0638	131,19 €
<b>Part C - Amilton Global Property</b> (fonds absorbant)	-	-	100,00 €
<b>Parité d'échange</b>			<b>1,3119</b>
<i>Soulte par part</i>			<i>0,0014 €</i>

Ainsi, à titre indicatif, sur la base des valeurs liquidatives au **19/11/2020** en échange de :

- Une Part I du fonds AMILTON GLOBAL, le porteur se verra remettre 1,1948 Part IC du fonds absorbant avec une soulte de 0,0044 € ;
- Une part R du fonds AMILTON GLOBAL, le porteur se verra remettre 1,3119 part C du fonds absorbant avec une soulte de 0,0014 €.

Le nombre de parts attribuées dépend de la valeur liquidative au jour de la fusion, soit celle qui sera calculée le **19/01/2021** pour le fonds absorbé et pour le fonds absorbant sur la valeur liquidative du **18/01/2021** pour chacun des deux fonds.

Au terme de cette opération le FCP absorbé sera dissous de plein droit et le capital du FCP absorbant sera augmenté en conséquence.

De ce fait, les parts créées par le FCP absorbant seront immédiatement et directement attribuées aux porteurs de parts du FCP absorbé en fonction de la parité d'échange. Ces parts seront entièrement assimilées aux parts anciennes.